

1.	Evènements significatifs de l'exercice	2
1.1.	Vie de l'association	2
1.2.	Comptes 2019.....	2
2.	Principes, règles et méthodes comptables	2
2.1.	Référentiel.....	2
2.2.	Méthodes d'évaluation.....	2
2.2.1.	Les immobilisations	2
2.2.2.	Les créances	3
2.2.3.	Les disponibilités	3
2.2.4.	Les provisions risques et charges	3
2.2.5.	Provision pour engagement de retraite	3
2.2.6.	Fonds dédiés	3
2.2.7.	Impôts	3
2.2.8.	Honoraires du Commissaire aux comptes	3
2.2.9.	Compte d'Emploi des Ressources.....	3
3.	Notes explicatives sur le bilan	4
3.1.	Immobilisations brutes	4
3.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	4
3.1.2.	Immobilisations corporelles.....	4
3.2.	Amortissements et provisions d'actif	4
3.3.	Détail des immobilisations et amortissements.....	4
3.4.	Etat des créances.....	4
3.5.	Produits à recevoir.....	4
3.6.	Dépréciation	4
3.7.	Disponibilités.....	4
3.8.	Charges constatées d'avance	5
3.9.	Fonds propres.....	5
3.10.	Subventions d'investissement	5
3.11.	Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite.....	5
3.12.	Fonds dédiés.....	5
3.13.	Etat des dettes.....	5
3.14.	Charges à payer par poste de bilan.....	6
4.	Notes explicatives sur le Compte de résultat.....	6
4.1.	Prestations de services	6
4.2.	Subventions et dons assimilées	6
4.3.	Transfert de charges	6
4.4.	Charges de personnel	6
4.5.	Subventions accordées	6
4.6.	Résultat exceptionnel	6
5.	Autres informations	7
5.1.	Effectif moyen	7
5.2.	Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006).....	7
5.3.	Engagements et sûretés réelles consentis et reçus.....	7
5.3.1.	Engagements donnés.....	7
5.3.2.	Engagements reçus.....	7
5.4.	Evènements post-clôture	7
5.5.	Bénévolat	7
6.	Fonds dédiés.....	8
7.	Compte d'Emploi des Ressources	9

ANNEXES

1. Evènements significatifs de l'exercice

1.1. Vie de l'association

L'exercice a été marqué par le développement de nos actions de formation : le lancement du 1^{er} module de formation e-learning « Initiation aux pratiques sédatives en fin de vie » et l'organisation de 2 journées thématiques nouvelles, l'une consacrée aux pratiques sédatives et la deuxième dédiée aux USP (Unités de Soins Palliatifs). Par ailleurs, la SFAP a réussi à obtenir un agrément pour une CIFRE (Convention Industrielle de formation par la Recherche) et embauché ainsi par un CDD de 3 ans une doctorante en sciences humaines.

1.2. Comptes 2019

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 1.658.447 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant **une insuffisance de 156.726 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Référentiel

Les comptes annuels de l'Association ont été établis et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014 et aux règlements n°99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, ANC n° 2014-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Méthodes d'évaluation

2.2.1. Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	:	1 à 3 ans
Agencements	:	5 ans
Matériel informatique	:	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	:	1 à 5 ans

2.2.2. Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non-recouvrabilité.

2.2.3. Les disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes bancaires et un compte Livret.

2.2.4. Les provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et comprennent notamment, les provisions destinées à couvrir les risques de reversement des ressources non consommées à la clôture de l'exercice.

2.2.5. Provision pour engagement de retraite

Afin de mieux appréhender les engagements futurs à l'égard de son personnel et conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC) qui considère la constatation d'un passif relatif à ce type d'engagement comme une méthode préférentielle, l'association constate une provision pour engagement de retraite.

2.2.6. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

2.2.7. Impôts

Depuis 2017, l'association est assujettie aux impôts commerciaux (TVA et impôts sur les sociétés....) pour une partie de ses activités :

- la commercialisation des stands et la vente de paniers repas au congrès.
- Les formations en dehors du congrès (elles sont assujetties à l'Impôt sur les sociétés mais pas à la TVA),
- les droits d'auteur perçus.

2.2.8. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 11.040 euros TTC au titre l'année 2019.

2.2.9. Compte d'Emploi des Ressources

L'entrée en vigueur en 2009 du Règlement du Comité de la Réglementation n°2008-12 du 21 décembre 2008 a entraîné l'obligation d'établissement du compte emploi des ressources selon des règles de présentation définies comme suit :

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet de présenter le compte d'emploi de toutes les ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public,
- ▶ Il permet de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,
- ▶ Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève de la Gouvernance de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par la Gouvernance de l'Association.

3. Notes explicatives sur le bilan

3.1. Immobilisations brutes

En euros	2018	↗	↘	2019
Incorporelles	77 227			77 227
Incorporelles en cours	0			0
Corporelles	17 218	1 212	1 337	17 093
Financières	0			0
Total	94 445	1 212	1 337	94 320

↗ : Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice

↘ : Cessions, Mise au rebut d'immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste correspond essentiellement au système d'information de la SFAP (site internet, plateforme intranet et CRM) dont la mise en exploitation a eu lieu le 1^{er} décembre 2015.

3.1.2. Immobilisations corporelles

La variation sur le poste immobilisations corporelles correspond au remplacement (acquisition pour 1 212 euros) d'un poste informatique devenu obsolète. La diminution de 1 337 euros correspond donc à la sortie du poste information obsolète.

3.2. Amortissements et provisions d'actif

En euros	2018	↗	↘	2019
Incorporelles	47 619	14 933		62 553
Corporelles	14 333	1 317	1 337	14 313
Financières				
Total	61 952	16 250	1 337	76 866

↗ : Dotations aux amortissements de l'exercice

↘ : Reprises sur amortissements de l'exercice

3.3. Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	Net
Logiciels	77 227	62 553	14 674
Matériel bureau et info.	16 114	13 334	2 780
Mobilier de bureau	979	979	0
Immob. Incorporelles			
Total	94 320	76 866	17 454

3.4. Etat des créances

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0	0	0
Actif circulant et charges constatées d'avance :	428 217	428 217	0
Total	428 217	428 217	0

Les créances de ce poste sont composées principalement des subventions de l'exercice 2019 à recevoir en 2020, en particulier celles de la CNAMTS.

3.5. Produits à recevoir

En euros	Brut
Immobilisations financières	0
Clients et Comptes rattachés	0
Autres Créances	5 609
Disponibilités	0
Total	0

Ce poste correspond aux droits d'auteurs non encore perçus à la clôture de l'exercice.

3.6. Dépréciation

En euros	2018	↗	↘	2019
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	0		0	0
Comptes financiers				
Total	0		0	0

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

3.7. Disponibilités

En euros	2019	2018
Valeurs mobilières de placement		
Comptes à terme		
Comptes Livrets	79 332	78 742
Intérêts à recevoir		
Comptes bancaires	1 133 444	1 145 284
Caisses	0	0
Total	1 212 776	1 224 026

Au 31 décembre 2019, la trésorerie s'élève à 1.212.776 euros.

3.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 58.104 euros.

Ces charges constatées d'avance sont composées principalement des charges liées aux Congrès 2020 et 2021 dont la répercussion sur le résultat est reportée à des exercices ultérieurs.

3.9. Fonds propres

En euros	2018	↗	↘	2019
Apport sans droit de reprise	10 062			10 062
Subv. d'invest. affectée à des biens renouvelables par l'association	22 191			22 191
Réserves de trésorerie	280 000			280 000
Réserve Projet Associatif	500 000			500 000
Report à nouveau	229 024		171 740	57 284
Résultat 2018	(171 740)		(171 740)	0
Résultat 2019		(156 726)		(156 726)
Total	869 538	(156 726)	0	712 811

Le résultat 2018 d'un montant de - 171.740 euros a été affecté au report à nouveau conformément aux décisions de l'Assemblée Générale.

3.10. Subventions d'investissement

En euros	Montant
CNAMTS	17 592
Autre	2 483
Total	20 075
Montant des subventions consommées	-15 626
Solde au 31 déc. 2019	4 449

La subvention d'investissement de 17.592€ correspond au financement du nouveau système d'information de la SFAP pour 15.000 euros et au financement de 2 postes informatique de la CNAM pour 2.592 euros.

3.11. Provisions pour risques et Charges et engagement de retraite

En euros	2018	↗	↘		2019
			Utilisée	Non utilisée	
Provision pour risques & charges	32 863			32 863	0
Provision pour engagement de retraite	15 011	1 567			16 578
Total	47 874	1 567		32 863	16 578

↗ : Dotations aux provisions de l'exercice

↘ : Reprises sur provisions de l'exercice

Comme indiqué au paragraphe 2.2.5, la provision pour engagement de retraite correspond aux droits acquis par les salariés susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite à court terme.

La provision pour risques et charges correspond à la couverture d'un risque de reversement lié aux différentes activités.

3.12. Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve au paragraphe 6 de la présente annexe.

3.13. Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières div.				
Fournisseurs	59 439	59 439		
Dettes fiscales & sociales	69 821	69 821		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 090	3 090		
Prod. constatés d'avance	33 016	33 016		
Total	165 366	165 366		

3.14. Charges à payer par poste de bilan

En euros	Montant
Emprunts & dettes étab. de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	22 804
Dettes fiscales & sociales	39 131
Autres dettes	
Total	61 935

Les dettes fournisseurs correspondent à des factures non parvenues au 31 décembre 2019.

4. Notes explicatives sur le Compte de résultat**4.1. Prestations de services**

Les prestations de services sont composées principalement des recettes liées au congrès annuel de la SFAP qui a eu lieu à Paris et des droits d'inscription aux 6 journées thématiques organisées en 2019 : la journée d'information médicale, la journée des LISP, La journée USP-EMSP, la journée Pratique sédative, la journée CNASI et la journée CASIMP de Toulouse.

En euros	2019	2018
Droits d'Inscription Congrès	792 373	723 148
Autres produits liés au Congrès	150 727	117 520
Droits inscriptions autres formations	51 480	47 731
Autres produits	154	71
Total	994 734	888 470

4.2. Subventions et dons assimilées

En euros	2019	2018	2017
Subventions CNAMTS	1 409 819	1 400 000	1 313 343
Subventions publiques	22 544	15 000	15 000
Autres dons	41 610	40 018	15 000
Total	1 473 973	1 455 018	1 343 343

Le montant total représente le montant total des subventions d'exploitation

4.3. Transfert de charges

Le compte « transfert de charges » correspond au prorata de TVA déductible sur les opérations mixtes.

4.4. Charges de personnel

	2019	2018
Impôts et taxes assises sur les salaires	6 130	5 543
Salaires	237 957	228 220
Charges sociales	91 236	98 287
Autres charges de personnel	1 056	2 574
Total	336 379	334 624

4.5. Subventions accordées

Les subventions accordées par la SFAP s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la cellule de coordination Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

En euros	2019	2018
Subventions accordées	1 135 189	1 121 116

4.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -115,4 k€ et s'explique principalement par :

- le remboursement d'un trop-perçu sur la subvention CNAMTS 2018 pour un montant de 152,1 k€
- aux reprises de provision exceptionnelle liée à des charges prescrites pour 32,8 k€,
- une quote-part de subvention d'investissement concernant le site internet virée au compte de résultat pour 3,9 k€.

5. Autres informations

5.1. Effectif moyen

	2019	2018
Cadres	4,70	4,70
Employés	1,38	0,84
Total	6,08	5,54

5.2. Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- ▶ Le Président, le Trésorier, la Directrice de l'association.

Seule la Directrice de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie d'avantage en nature.

5.3. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions, avals, hypothèques...

5.3.1. Engagements donnés

Les engagements en matière de pensions et retraites des salariés ont été comptabilisés.

5.3.2. Engagements reçus

Néant

5.4. Evènements post-clôture

La pandémie COVID 19 qui a fait entrer la France en confinement en mars 2020, a des conséquences majeures pour la SFAP en termes d'équilibres financiers car notre seule source de revenus, le congrès, est fortement mis en danger. Son report en septembre, à des dates non choisies de rentrée

scolaire, l'épuisement des équipes soignantes conjugués à l'incertitude sur la durée de confinement fait peser des risques majeurs de contreperformance en termes d'inscriptions, voire d'annulation si la pandémie n'est pas maîtrisée à cette date.

5.5. Bénévolat

Depuis 2013, nous procédons à une estimation de la contribution du bénévolat à l'activité de la SFAP. Jusqu'en 2015, cette contribution faisait l'objet d'une simple information dans l'annexe des comptes. Depuis 2016, il a été décidé de comptabiliser cette contribution dans les comptes.

L'estimation, prudente, des heures de bénévolat pour 2019 a été effectuée principalement sur la base de l'engagement des bénévoles dans des réunions de travail ou des manifestations organisées par la SFAP (congrès, journées thématiques). Elle fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 14 160 heures en 2019, valorisées sur la base d'un coût horaire identique à celui de 2013, correspondant à la grille salariale d'un établissement hospitalier pour deux catégories professionnelles :

- ▶ Médecins (120 000 €/an toutes charges comprises, ramenés par prudence, à 100 000€), soit 64,93€/h
- ▶ Non médecins (en moyenne 50 000€/an, toutes charges comprises), soit 32,47€/h

Sur cette base, la valorisation des contributions volontaires des bénévoles s'élève donc à 610 863 € pour 2019.

6. Fonds dédiés

Organismes	Fonds restant à engager en début d'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Régularisations	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CNAMTS formation des bénévoles :					
Exercice 2018	671 764	671 764			0
Exercice 2019			706 150		706 150
Total CNAMTS	671 764	671 764	706 150	0	706 150
Subventions diverses :					
Système d'information	14 120	7 366,89			6 753
Plan de diffusion du film (Vivre le temps...)	11 895				11 895
Plateforme e-learning	16 194	13 628,99	15 000		17 565
Transatlantique 2018	2 000				2 000
Transatlantique 2018	2 797	21			2 777
Transatlantique 2019 EAPC			2 145		2 145
Transatlantique 2019 CABA			739		739
Projet APCI			1 820		1 820
Congrès Go 2021			2 000		2 000
Congrès Go 2020			5 400		5 400
Total subventions diverses	47 006	21 016	27 103	0	53 093
Collège Acteurs Soins Infirmiers CNASI		0		0	0
TOTAUX	718 770	692 780	733 253	0	759 243

7. Compte d'Emploi des Ressources

Tableau de Compte Emploi Ressources d'appel à la générosité publique

Exercice 2019

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		- €
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	44 136 €	44 136 €
1.1. Réalisées en France	2 570 043 €	34 952 €	1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	1 434 854 €	34 952 €	- Dons manuels non affectés	6 932 €	6 932 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France	1 135 189 €		- Dons manuels affectés	37 204 €	37 204 €
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés		
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	64 645 €	2 296 €	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	994 734 €	
- Frais d'appel à la générosité du public	2 296 €	2 296 €	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 432 363 €	
- Frais de recherche des autres fonds privés	58 905 €		4 - AUTRES PRODUITS	132 904 €	
- Charges liées à la recherche de subv. et autres concours publics	3 444 €		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	2 604 137 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	103 314 €	6 888 €	II - REPRISES DES PROVISIONS	33 863 €	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 738 002 €		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	692 780 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	16 251 €		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		- €
III - ENGAGEMENT A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	733 253 €		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	156 726 €	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE					
V - TOTAL GENERAL	3 487 506 €		VII - TOTAL GENERAL	3 487 506 €	44 136 €
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		- €			
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		- €			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		44 136 €	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		44 136 €
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		- €

Notes annexes au Compte Emploi Ressource :

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci après correspondent aux spécificités du Compte Emploi Ressource. Le Compte d'Emploi des Ressources recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

► Modalité de passage des comptes annuels au compte emploi ressource :

Les missions sociales de la SFAP sont de représenter, de stimuler et de faciliter l'action des personnes morales ou physiques impliquées dans le mouvement des soins palliatifs et de l'accompagnement des personnes en fin de vie. La SFAP agit dans le but de développer et d'améliorer la prise en charge des personnes ainsi que la qualité des soins et de l'accompagnement.

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Les frais généraux (fournitures, loyers, maintenance, honoraire...) ainsi que les frais de gouvernance sont directement traités en frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement se composent :

- des frais de personnel directement affectés,
- de frais affectés au fonctionnement proportionnellement aux frais de personnel,
- des frais de gouvernance (bureaux, CA, AG)

Pour les besoins de la présentation du CER, les frais de fonctionnement sont décomposés en :

- Frais d'appel à la générosité du public à hauteur de 2%,
- Frais de recherche des autres fonds privés à hauteur de 5%
- Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics à hauteur de 3%

Le reliquat (soit 90%) est indiqué dans la rubrique « Frais de fonctionnement » du CER.